

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 8 septembre 2022 à 19h30, sous la présidence de la mairesse suppléant, madame Manon Robitaille.

Présences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Michel Mendes et Micheline Groulx Stabile

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Erik Johnson

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par madame la mairesse suppléante Manon Robitaille à 19h30.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2022-09-08.163

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Madame la mairesse suppléante fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2022

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2022 au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2022-09-08.164

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Don à Agapé Deux-Montagnes - Achat de billets d'autobus pour les personnes démunies - année 2022-2023

CONSIDÉRANT la demande de *Agapé Deux-Montagnes* d'une aide financière pour la distribution aux citoyens démunis de Deux-Montagnes de billets de transport en commun pour l'année 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe au cabinet du maire et à la direction générale, datée du 31 août 2022 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2022-09-08.165

D'OCTROYER à *Agapé Deux-Montagnes* un don de 2 000 \$ pour l'achat et la remise aux citoyens démunis de Deux-Montagnes de billets de transport en commun pour l'année 2022-2023.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970

ADOPTÉE

2.2 Entente avec le gouvernement du Québec – Convention de subvention d'aménagement d'une digue et des travaux de modifications du réseau d'égout pluvial – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a décidé de protéger ses citoyens et son territoire des aléas des inondations ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a établi un plan global de protection contre les inondations comprenant notamment une digue et des caissons de rétention ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a demandé dès 2019 des subventions au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada ;

CONSIDÉRANT que pour recevoir la subvention de 11 280 000 \$, la Ville de Deux-Montagnes doit signer une convention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 956-2021, du 7 juillet 2021, et numéro 1277-2022, du 29 juin 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2022-09-08.166 DE SIGNER avec le gouvernement du Québec la convention d'aide financière pour le projet d'aménagement d'une digue et de modification du réseau d'égout pluvial : le maire et le directeur général sont autorisés à signer la convention, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 31 août 2022

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement officialisant certains noms de rues en la Ville de Deux-Montagnes et abrogeant le Règlement numéro G.457.84 (Règl. n° 1049.99)

Monsieur Frédéric Berthiaume donne avis de motion qui sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement officialisant certains noms de rues en la Ville de Deux-Montagnes et abrogeant le Règlement numéro G.457.84 (Règl. n° 1049.99) ;

Monsieur Frédéric Berthiaume dépose le projet de Règlement. Ce règlement aura pour objet de modifier le titre du Règlement no 1049.99 et de prévoir que la rue Hudson, entre la 17ème et la 18ème Avenue, soit dorénavant désigné comme étant la 17ème Avenue.

5. Grefte et services juridiques

5.1 Comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT le nouvel article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chap. A-2.1) ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2022-09-08.167 DE FORMER le Comité sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, composé des personnes suivantes : du directeur général et du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE

5.2 Mandat à DHC, avocats – Action en passation de titre – Lot 1 605 228 – Gloria Loiselle Etesse

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entreprendre les procédures judiciaires en passation de titre en vue d'exécuter une offre d'achat de la Ville, laquelle a été dûment acceptée par la propriétaire de l'immeuble sis au 147, rue de la Légion ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2022-09-08.168

DE MANDATER le cabinet DHC, avocats, à entreprendre les procédures judiciaires en passation de titre contre madame Gloria Loiselle Etesse, afin que la Ville soit déclarée propriétaire de l'immeuble situé au 147, rue de la Légion, et plus amplement décrit comme suit :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 605 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, avec bâtisse dessus construite.

ADOPTÉE

Administration

6. Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – août 2022

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2022 et montrant un total de :

➤ Fonds général : 1 433 610.27 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations : 0 \$

6.2 Réserve financière pour le service de l'eau – Appropriation

CONSIDÉRANT la résolution 2022-02-10.28 qui indique que la Ville de Deux-Montagnes acquitte sa quote-part en lien avec les travaux de vidange des boues des étangs aérés ;

CONSIDÉRANT la réserve financière pour le service de l'eau, créée en 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Julie Guidon, trésorière et directrice générale adjointe, datée du 6 septembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2022-09-08.169

D'APPROPRIER de la réserve financière pour le service de l'eau la somme de 504 393,98 \$, pour le paiement de la quote-part à la Régie de traitement des eaux usés de Deux-Montagnes pour les travaux de vidange des boues des étangs aérés.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée à la réserve pour le service de l'eau.

ADOPTÉE

7. Ressources humaines

7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

7.2 Service de l'urbanisme et environnement – Embauche d'une inspectrice des bâtiments / Environnement

CONSIDÉRANT le départ d'un inspecteur en bâtiment/environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement et que, ce poste est nécessaire au bon fonctionnement du Service.

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 1^{er} septembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume
Et unanimement résolu

2022-09-08.170

D'EMBAUCHER madame Hajar Gouzi, au poste d'inspectrice en bâtiment/environnement au Service de l'urbanisme et environnement, à compter du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE

7.3 Nomination d'Achille Kagambega – Directeur par intérim du Service du génie et des Services techniques

CONSIDÉRANT le besoin de nommer un directeur par intérim jusqu'au retour complet du titulaire du poste ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Achille Kagambega occupe le poste de chargé de projet à la direction du Service du génie et des Services techniques ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 5 septembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2022-09-08.171

DE NOMMER monsieur Achille Kagambega à titre de directeur par intérim du Service du génie et des Services techniques, à compter du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE**7.4 Embauche temporaire personnel cadre – Chargé de projet – Service du génie et des Services techniques**

CONSIDÉRANT plusieurs dossiers d'envergure à la direction du génie et des Services techniques et l'absence prolongée du directeur qui engendre une surcharge de travail ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications datée, du 5 septembre 2022 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2022-09-08.172

D'ENGAGER monsieur Simon Poulin, à titre d'employé cadre, au poste de chargé de projet à la direction du Service du génie et des Services techniques pour une période de 6 mois, renouvelable, à compter du 12 septembre 2022.

ADOPTÉE

Service aux citoyens

8. Urbanisme et environnement**8.1 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2022-09-08.173

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	36, 12 ^e Avenue (lot 1 605 308)	D'approuver la demande de PIIA n°2022-00600 pour le projet de nouvelle construction d'une résidence unifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de canexel ridgewood couleur barista et un revêtement de pierre technobloc couleur gris calcaire tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.

<p>B) 465, 16^e Avenue (lot 1 974 363)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2022-00611 pour le projet d'agrandissement du garage existant et l'ajout d'un étage au-dessus du garage. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement seront similaires à la maison existante et seront de pierre technobloc beige nuancé et du canexel ridgewood gris granite tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p>C) 707, chemin d'Oka (lot 6 277 989)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2022-00572 pour la demande de permis d'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux pour le commerce <i>Station Bagel café</i> d'une grandeur de 1,01 m X 1,01 m et située à 1 m de l'emprise de rue tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p>D) 969, rue Paul-Émile Barbe (lot 1 975 890)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2022-00592 pour le projet de modification du revêtement extérieur. Pour la façade principale, les matériaux le revêtement proposé est un revêtement complet en canexel blanc tel que démontré sur l'image couleur soumise.</p>

ADOPTÉE

8.2 Renouvellement de l'avis de réserve pour fin d'utilité publique – Lot 1 605 228 – Projet du parc du Centenaire

CONSIDÉRANT la volonté municipale de procéder à l'implantation d'un parc riverain afin de donner aux citoyens l'accès à la rivière des Mille-Îles ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs investis par la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'expropriation* ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Deux-Montagnes de renouveler l'avis de réserve sur le lot 1 605 228 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume

Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

2022-09-08.174

DE RENOUVELLER l'avis de réserve pour fin d'implantation d'un parc municipal riverain sur le lot 1 605 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes ;

DE MANDATER le cabinet Dunton Rainville s.e.n.c.l. pour la préparation de l'avis de réserve ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02.131.00.412.

ADOPTÉE

9. Loisirs et développement communautaire

9.1 Club *Les Panthères* de l'école Sauv  – Support   l'organisation d'une course et demande de fermeture de rues

CONSID RANT la demande de l' cole Sauv  afin d'avoir le support de la Ville pour l' v nement de la course du club *Les Panthères* qui se d roulera le 24 septembre 2022 et qui n cessitera la fermeture de certaines rues ;

CONSID RANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des Loisirs et d veloppement communautaire, dat e du 25 ao t 2022 ;

IL EST

Propos  par madame Margaret Lavall e
Appuy  par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement r solu

2022-09-08.175

D'AUTORISER le club *Les Panthères* de l' cole Sauv    tenir une course dans certaines rues de la Ville, le 24 septembre 2022, en avant-midi ;

D'AUTORISER la fermeture de certaines rues et le pr t de mat riel pour l' v nement ;

DE S'ASSURER le support de la R gie de police du Lac des Deux-Montagnes et du Service des loisirs et d veloppement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de s curit .

ADOPT E

9.2 *Pro-Shop* de l'ar na Olympia – Signature de bail – France Boyer

CONSID RANT qu'il y a lieu que la Ville signe un bail pour la location du *Pro Shop* de l'ar na Olympia avec France Boyer ;

CONSID RANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des Loisirs et d veloppement communautaire, dat e du 1^{er} septembre 2022 ;

IL EST

Propos  par madame Margaret Lavall e
Appuy  par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement r solu

2022-09-08.176

DE SIGNER avec Madame France Boyer un bail de location avec madame France Boyer du *Pro Shop* de l'ar na Olympia : le maire et le directeur g n ral sont autoris s   signer le bail, pour et au nom de la Ville.

ADOPT E

10. Culture et Bibliothèque

10.1 Appel de projets – Culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans

CONSIDÉRANT le plan d'action du ministère de la Culture et des Communications du Québec qui prévoit entre autre, « Créer un fonds régional de soutien aux projets culturels destinés à avoir un effet positif sur la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans » ;

CONSIDÉRANT que le programme permet d'accorder une aide financière pouvant représenter jusqu'à 75 % des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, et ce, jusqu'à un maximum de 50 000 \$;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2022-09-08.177

DE DÉPOSER une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme « Appel de projets en culture pour la santé mentale des jeunes de 12 à 18 ans » : madame Marie Hélène Bohémier, chef de division culturel et bibliothèque, est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Madame la mairesse suppléante ouvre la période de questions à 19 h 41. Deux (2) citoyens questionnent le conseil. La période de question se termine à 20 h.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h par la mairesse suppléante.

Manon Robitaille, mairesse suppléante

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques